



CONVOCATION

à la séance du Conseil général

de lundi 1^{er} septembre 2014, à 19h30 à l'Hôtel de Ville

25^{ème} SEANCE

Rapports du Conseil communal

14-014

Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit pour la signalisation lumineuse.

14-017

Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit pour le remplacement de divers véhicules et machines et la réponse au postulat no 169 (12-507) concernant une centrale d'achat.

14-015

Rapport d'information du Conseil communal concernant l'activation de l'art. 167 du Règlement général de la Ville de Neuchâtel pour la réfection du mur de soutènement des terrains de tennis du Mail.

Autres objets

13-403 (Pour mémoire)

Proposition du groupe PopVertsSol par Mmes et MM. Nicolas de Pury, Yves Froidevaux, Edouard Jeanloz, Nicole Baur, Dimitri Paratte, Hélène Dederix-Silberstein, Béatrice Nys, Michel Favez, Catherine Loetscher Schneider et Julien Binggeli, au sens de l'art. 50 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel, du 22 novembre 2010 par l'introduction d'un art. 160 bis (nouveau) « Fortune nette et coefficient fiscal » (Déposée le 30 décembre 2013 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 13 janvier 2014) :

En cours d'étude par la Commission financière.

14-604

Interpellation du groupe PLR par Mme et MM. Jean Dessoulavy, Philippe Etienne, Richard Strohmeier, Amelie Blohm Gueissaz, Beat Geiser, Alexandre Brodard, Philippe Mouchet, Joël Zimmerli, Jean-Charles Authier, Christophe Schwarb et Jérôme Bueche, intitulée « Quel concept pour la mise en place du Wifi ? » (Déposée le 6 mars 2014 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 31 mars 2014) :

« Comme le dit le slogan, Neuchâtel est une ville qui veut rayonner. Le Conseil communal propose même d'étendre pour CHF 112'000 au budget 2014 la couverture Wifi dans la ville pour en faire profiter habitants et touristes. Or, avant d'étendre cette couverture, il nous semble important d'obtenir quelques précisions sur cette mise à disposition de bornes Wifi supplémentaires.

Nous souhaiterions obtenir des précisions sur les aspects sécuritaires, de santé publiques et pratiques de ce service.

Au niveau de la sécurité tout d'abord, quelles sont les mesures techniques et organisationnelles qui sont prises pour vérifier et empêcher que l'infrastructure de la ville puisse être utilisée à des fins malhonnêtes ou illégales (téléchargement de contenus interdits par la loi, utilisation de l'infrastructure de façon anonyme, vol de données privées d'autres utilisateurs connectés au réseau) ? Nous partons du principe qu'une sécurité de base a été mise en place, mais à quel point est-il facile de la contourner ? Dans le cas d'une utilisation frauduleuse du service, quelles sont les responsabilités morales, civiles et pénales de la ville de Neuchâtel ?

Pour ce qui est de la santé publique, diverses études plus ou moins contradictoires (qui rappellent les études sur le tabac dans les années 1940) démontrent ou ne démontrent pas les effets néfastes des ondes électromagnétiques sur les humains. Cela dit, nous appelons en fait à ce que nos autorités dans ce dossier ne minimisent pas les risques liés à l'émission du Wifi et appliquent ce que l'on pourrait appeler le principe de précaution en envisageant par exemple de prévoir des lieux spécifiques au sein de l'administration dans lesquels le Wifi serait utilisé et d'en informer les collaborateurs de façon claire.

Le film documentaire de Jean-Yves Bilien « Les sacrifiés des ondes » diffusé le 30 janvier dernier au Centre de Santé à Colombier, va à la rencontre des chercheurs dédiant leur travail à l'étude des effets de l'électrohypersensibilité qui concernerait entre 3 et 6% de nos populations occidentales. Des solutions concrètes sont aussi proposées afin de réduire les effets négatifs sur notre organisme.

A noter que le site belge Etudes & vie présente de façon objective les syndromes liés à la présence abusive d'ondes électro-magnétiques, dont font partie les ondes transmises par le Wifi. Certains sites suédois mentionnent l'existence de plus de 600'000 personnes dites électrosensibles dans ce pays, ce qui représente près du 7% de la population.

Si on s'intéresse à comment cette question est traitée dans des pays voisins, on peut relever que les gouvernements suédois, autrichiens et allemands reconnaissent que les pathologies attribuées aux ondes électromagnétiques sont une véritable maladie. En 2002, puis en 2012, des milliers de praticiens allemands ont lancé l'appel de Fribourg, dénonçant le danger des ondes. Nos voisins allemands et autrichiens ont déjà commencé à prévenir les risques potentiels à ce sujet en interdisant le Wifi dans certains établissements scolaires. Le gouvernement allemand recommande du reste depuis 2007 d'éviter le Wifi pour des raisons sanitaires. Le Conseil de l'Europe de son côté préconise l'abandon du Wifi dans les écoles et la baisse des seuils d'exposition des antennes-relais de téléphones mobiles depuis 2011, date à laquelle l'OMS a déclaré les ondes électromagnétiques comme potentiellement cancérigènes. En Suisse, l'Office fédéral de la Santé publique (OFSP) adopte une attitude prudente en évitant d'émettre des recommandations contraignantes aux pouvoirs publics. Toutefois, notre groupe aurait souhaité savoir quelles garanties sont données par l'OFSP pour freiner l'utilisation abusive du Wifi ? Des références en termes de normes ont-elles été communiquées par cet office ?

Enfin n'oublions pas que pour l'amiante, les pesticides, le tabac et plus récemment les téléphones portables, il a fallu trop de temps pour prouver la dangerosité et prendre les mesures adéquates. Rien ne dit qu'il en ira de même avec le Wifi mais la responsabilité du politique est de prendre des mesures de précaution adéquates.

Finalement, les aspects pratiques restent encore flous pour nous. Quand on veut « étendre la couverture Wifi des lieux publics », à quels lieux pense-t-on ? S'agit-il de bibliothèques, des bâtiments officiels, de préaux d'écoles, de places telles que la Place Pury ou la Place des Halles ? La salle du Conseil général serait-elle concernée à terme par une telle installation et si oui de quelle manière notre Conseil en sera-t-il informé ? Comment le Conseil communal compte-t-il communiquer avec les fonctionnaires de la ville qui souffrent d'hypersensibilité électromagnétique ?

Autre considération pratique, presque éthique : que pense faire le Conseil communal pour prévenir les abus possibles faits par des jeunes citoyens utilisateurs de ce nouveau service Wifi mis à disposition par la ville hors du contrôle des représentants légaux ?

Dernière question, le budget de CHF 112'000 correspond-il uniquement aux frais d'acquisition et de mise en place des nouvelles bornes Wifi ou comprend-il également l'exploitation et la maintenance du service ?

Au vu des nombreuses questions et incertitudes, nous souhaiterions voir un concept général concernant le Wifi « public » en ville de Neuchâtel ». Le présent texte tient lieu de développement écrit

14-501

Postulat du groupe socialiste par Mmes et MM. Philippe Loup, Morgan Paratte, Patrice de Montmollin, Anne-Dominique Reinhard, Edlira Dedja Bytyqi, Sabrina Rinaldo Adam, Anne-Françoise Loup, Natacha Erard, Marc Treboux, Kodjo Agbotro, Grégoire Oguey, Mouhamed Basse et Jonathan Gretilat, intitulé « Que faire d'une place et son galet ? » (Déposé le 31 mars 2014 et inscrit à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 5 mai 2014) :

« Nous demandons au Conseil communal de nous présenter son projet quant à l'aménagement de la place de la gare ouest. En effet, nous considérons que cette place ainsi que le «galet» devraient faire l'objet d'une étude afin d'embellir cette entrée de la gare. La circulation et une vision d'ensemble de ce lieu de transit ferroviaire, routier et piétonnier méritent aussi une réflexion approfondie comme cela a déjà été demandé en un autre siècle.

Il est également important de savoir en quoi ces projets sont ou ne sont pas en lien avec la volonté de développement économique de notre centre-ville ».

Développement écrit

L'ensemble de l'espace de la gare représente un nœud important de circulation de tous ordres. Véritable porte d'entrée – ou de sortie – de la ville de Neuchâtel, son aménagement est donc primordial. Nous savons que le Conseil communal réfléchit à une organisation différente des trafics. Il semblerait aussi que la localisation des haltes pour taxis ainsi que celles pour les "dépose-minute" soit en évaluation. C'est finalement, dans ce cadre d'une réflexion globale qu'il paraît important pour le groupe socialiste d'incorporer également l'aménagement de la place ouest de la gare.

Dans l'analyse que nous demandons, les éléments de trafic devront bien sûr être pris en compte. Cependant, ayant ici à faire à un pôle significatif de cette ville, les éléments esthétiques devront aussi être considérés. Les voyageurs, qu'ils soient pendulaires ou touristes, apprécient autant un environnement accueillant et pensé pour un confort minimum.

L'embellissement de cet espace nécessite une réflexion aboutie sur le devenir du "gale". La protection efficace des usagers contre la pluie est aussi nécessaire. Finalement, lieu de passage, il peut aussi devenir lieu de rendez-vous voire même de flânerie entre deux trains.

Pareil aboutissement demande une réflexion approfondie dont le développement du centre-ville ne sera pas absent.

Discussion

14-606

Interpellation du groupe PLR par Mmes et MM. Jean Dessoulavy, Philippe Mouchet, Richard Strohmeier, Félix Gueissaz, Mirko Kipfer, Jean-Charles Authier, Jérôme Bueche, Julien Spacio, Joël Zimmerli, Béatrice Haeny, Alexandre Brodard, Christophe Schwarb, Amelie Blohm Gueissaz et Beat Geiser, intitulée « Tags un jour, tags toujours. Non, ce n'est pas une fatalité ! » (Déposée le 29 avril 2014 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{er} fois lors de la séance du 5 mai 2014) :

« Neuchâtel est une ville qui rayonne et qui vit ces dernières années les plus beaux moments de son parcours de cité à taille humaine de son époque contemporaine avec l'accueil du principal artéplage de l'exposition nationale de 2002, les festivités splendides liées à son Millénaire en 2011 et cette année des célébrations plus modestes en termes de spectacles et feux d'artifices, mais tout aussi fortes en termes d'image et d'appartenance avec les célébrations liées à sa Charte de franchises.

Alors tout va bien. Oui Madame la Marquise, tout va bien, tout va très bien, juste peut-être un petit quelque chose du côté des murs de votre noble cité, juste au pied de votre Château.

Ah oui mais de quoi s'agit-il ?

Et bien en fait il s'agit d'un article qui en 2006 n'avait, souvenez-vous, pas du tout fait plaisir à Votre Majesté. Il était paru à la une d'un quotidien de couleur orange que beaucoup de vos concitoyens lisent avec ferveur le matin au moment de leur première pause café dans les rues de vos bourgs. Je veux parler de cet article paru le 28 octobre 2006 prétendant que votre cité ne nettoyait plus ses murs et ayant même l'outrecuidance de titrer à la une « Neuchâtel : la ville la plus taguée de Suisse ».

Ce coup d'alerte lancé il y a huit ans a heureusement porté ses fruits puisque le monde associatif a pris ses responsabilités avec la création en 2008 d'un Comité anti-tags qui s'est fédéré en 2010 en Association Neuchâtel Sans Tags.

Elle vise depuis à impulser des actions de sensibilisation au centre-ville et accompagner les autorités dans leurs actions qui seraient engagées en inventoriant par exemple les rues ou bâtiments touchés par les adeptes du spray sauvage.

Et justement les autorités ont pris leurs responsabilités. La motion interpartis, déposée en juin 2009 et adoptée à l'unanimité, demandait aux autorités de mettre en place une stratégie volontariste pour lutter efficacement contre les tags qui détériorent les bâtiments de la ville et assurer un nettoyage de ceux-ci. Le Conseil communal a également clairement marqué sa volonté d'agir et à l'été 2010 a constitué un collectif de travail réunissant autorités et citoyens pour lutter contre la problématique des tags sauvages. Il a accompagné la création en avril 2011 d'une nouvelle association Villablanca portée par la ville, l'Association Neuchâtel Sans Tags (ANST) et la Chambre immobilière neuchâteloise (CIN).

Créée pour se substituer à la ville dans son accompagnement urbain, Villablanca a eu comme objectif avoué au moment de sa création d'être opérationnelle dès 2012. Pour cela l'association, afin de couvrir ses charges opérationnelles et administratives a besoin de compter sur la fidélisation de 200 à 250 abonnements. A ce jour elle n'en compte qu'une quarantaine ce qui est clairement insuffisant pour assurer une opération équilibrée. Sans vouloir faire de la chasse aux sorcières, il est clair que certains engagements n'ont pas été tenus en particulier du côté de certains membres de la CIN qui avaient au départ été convaincu de la démarche et qui ont renoncé par la suite ce qui semble expliquer au final ce faible nombre d'abonnés à Villablanca.

Le Conseil communal peut-il nous apporter des précisions quant à la politique qu'il entend mener pour faire face à ce défi de société et en profiter pour répondre à la motion interpartis 09-303 du 8 juin 2009 ?

Notre groupe est bien conscient qu'un premier pas a été fait avec l'initiation de cette collaboration à trois suite à la création de Villablanca mais a clairement le sentiment qu'une nouvelle dynamique doit maintenant être engagée pour trouver une solution à cette question de nettoyage des rues tout en l'accompagnant d'une politique de sensibilisation.

Notre ville doit rebondir dans ce dossier qui est directement lié à l'image de notre cité millénaire ».

Le présent texte tient lieu de développement écrit

14-607

Interpellation du groupe PLR par Mmes et MM. Mirko Kipfer, Amelie Blohm Gueissaz, Beat Geiser, Christophe Schwarb, Jean Dessoulavy, Philippe Mouchet, Richard Strohmeier, Félix Gueissaz, Jean-Charles Authier, Jérôme Bueche, Julien Spacio, Joël Zimmerli, Béatrice Haeny et Alexandre Brodard, intitulée « Perspectives liées au Home Bâlois » (Déposée le 5 mai 2014 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 2 juin 2014) :

« De longue date, le PLR souhaite un développement de Chaumont qui soit harmonieux et respectueux du lieu et de ses habitants. La présente interpellation s'inscrit dans la continuité des différentes interventions du groupe à ce sujet, intervenues par le passé.

De par sa situation géographique excentrée et plutôt montagnarde, le site de Chaumont se différencie nettement des autres lieux de la ville. Ses problèmes sont ceux d'une zone rurale et de villégiature d'altitude qui se transforme petit-à-petit en quartier d'habitation périurbain. Cette mutation tend parfois vers la dénaturation d'un certain patrimoine pourtant cher à beaucoup. Afin de canaliser cette tendance, les Chaumonniers se sont mobilisés à plusieurs reprises. En témoignent notamment les associations (par exemple Vivre à Chaumont) ou groupes de travail (SIPAT) créés spécifiquement.

Certaines informations laissent supposer que la Ville souhaite modifier l'affectation de l'entier de la zone du Home bâlois (y compris une partie de champs), de zone d'utilité publique en zone d'habitations.

Cette perspective inquiète certains Chaumonniers qui se demandent, alors qu'ils sortent de 10 ans de négociations et procédures liées au plan d'aménagement, s'ils devront à nouveau se mobiliser.

Est-il raisonnable, alors que la sérénité semble enfin retrouvée, d'envisager de nouvelles modifications ?

Vraisemblablement que la difficulté à trouver une affectation Home Bâlois est à l'origine de ce supposé projet.

Pour rappel, le Home Bâlois, propriété de la Ville de Neuchâtel, aménagé afin d'accueillir des « colonies de vacances », n'est plus occupé depuis plus de 10 ans.

Nous sommes surpris de constater que depuis si longtemps aucun usage n'ait pu lui être attribué, alors même que le Home Zurichois, bâtiment à vocation équivalente, situé à quelques centaines de mètres, est régulièrement occupé.

Nous posons par conséquent les questions suivantes :

- Depuis combien de temps le Home Bâlois n'est-il plus occupé ?
- Quels ont été les efforts fournis, afin de lui trouver de nouvelles affectations voire un nouvel acquéreur ?
- Probablement que ses efforts ont suscité des intérêts ; Exhaustivement, pour quels types d'activités et pourquoi n'ont-ils pas abouti ?
- Les bâtiments et terrains sont-ils toujours entretenus ? les bâtiments chauffés ? à quels coûts ?
- Quelles en sont leurs valeurs au bilan de la Ville ?
- Quelles sont précisément les intentions de la Ville concernant les modifications d'affectation ?
- Quelles sont les perspectives envisagées par le Conseil communal pour le bâtiment principal et son annexe ? ».

Le présent texte tient lieu de développement écrit

14-301

Motion des groupes PopVertsSol et socialiste par Mmes et MM. Dimitri Paratte, Mouhamed Basse, Olivier Forel, Yves Froidevaux, Julien Binggeli, Nicolas de Pury, Béatrice Nys, Edouard Jeanloz, Catherine Loetscher Schneider, Philippe Loup, Grégoire Oguey, Anne-Françoise Loup, Morgan Paratte, Sabrina Rinaldo Adam, Yvan Gallo, Patrice de Montmollin, Anne-Dominique Reinhard et Edlira Dedja Bytyqi, intitulée « Comment encourager le cyclisme dans une ville en pente ? » (Déposée le 12 juin 2014 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{er} fois lors de la séance du 23 juin 2014) :

«Les groupes PopVertsSol et socialiste demandent au Conseil communal d'étudier les possibilités d'offrir la gratuité aux vélos dans les funiculaires urbains de la Ville».

Développement

Les groupes PopVertsSol et socialiste estiment qu'il est important de favoriser les déplacements piétonniers, cyclistes et par les transports publics collectifs qui sont de manière incontestable les moyens de transport les moins destructeurs de notre environnement tout en étant les plus justes socialement et les plus sains. Dans une ville en pente comme Neuchâtel, une mesure simple pour encourager les déplacements cyclistes nous paraît être la mise à disposition gratuite des funiculaires urbains à Neuchâtel pour les vélos.

Actuellement, la réglementation est compliquée et les cyclistes parfois perdus. Ils ou elles doivent payer pour leur vélo le même prix que pour eux-mêmes. Par contre, les détenteurs d'un AG paient le prix d'un demi-tarif, mais les détenteurs d'un AG-vélo CFF se font amender lors des contrôles parce qu'Onde Verte ne collabore pas avec les CFF sur ce point précis. La gratuité serait beaucoup plus transparente et efficace.

Permettre une utilisation libre impliquera inmanquablement une hausse de la fréquentation et des recettes supplémentaires pour Onde Verte. Le Funambule pourrait aisément absorber cette augmentation. Les nouveaux aménagements, qui ont vu le jour aux stations du funiculaire du Plan, sont particulièrement adaptés aux cyclistes, aux poussettes et aux personnes à mobilité réduite, alors que le taux d'utilisation reste bien en deçà de la saturation. Les plages horaires avec cadences rapprochées pourraient être étendues si la nécessité s'en faisait sentir. Quel serait le résultat financier d'une telle mesure et le coût énergétique ?

Enfin, la gratuité comme c'est déjà le cas pour plusieurs types de véhicules (courants gratuits pour les scooters et voitures électriques) est un moyen juste et simple de rendre plus accessible la mobilité douce – ou économe en énergie fossile – aux habitants des quartiers en pente de la ville. C'est l'occasion pour la Ville d'encourager le cyclisme, qui ne crée pas de nuisances sonores, qui rend les gens plus sains et heureux, notre air plus propre, nos routes moins congestionnées et nos mobilités plus abordables et populaires.

Discussion

14-608

Interpellation du groupe PLR par Mmes et MM. Félix Gueissaz, Christophe Schwarb, Jérôme Bueche, Joël Zimmerli, Jean-Charles Authier, Julien Spacio, Richard Strohmeier, Philippe Etienne, Beat Geiser, Philippe Mouchet, Jean Dessoulavy, Ameli Blohm Gueissaz, Béatrice Haeny, Mirko Kipfer et Alexandre Brodard, intitulée « Les attentes du Conseil communal vis-à-vis du Canton, de la Confédération et de TransN en matière de réseau routier et de transports publics » (Déposée le 18 juin 2014 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 23 juin 2014) :

« Le groupe PLR souhaite connaître les feuilles de route du Conseil communal dans ses démarches avec le Canton et la Confédération dans le domaine des axes routiers et avec TransN dans le domaine des transports publics en Ville de Neuchâtel.

Le groupe souhaite également connaître de quelle façon le Conseil communal a notamment tenu compte de l'augmentation de la population, des objectifs de mobilité et du développement que s'est fixés la Ville et quel agenda a été retenu.

Quelles sont les attentes du Conseil communal face aux grands axes routiers cantonaux et fédéraux et leurs implications sur le réseau des routes communales ? Nous pensons aux 3 axes principaux est-ouest, nord-est et nord-ouest, soit en particulier :

- au vaste carrefour de Vauseyon et à sa cuvette,
- à l'accessibilité au nord de la ville depuis le carrefour au sud de Valangin,
- aux 3 giratoires à l'est dans le secteur Nid-du-Crô – Maladière,
- au passage sous voies entre la rue des Fahys et la rue de Gibraltar (dans ce cas particulier, les CFF sont aussi touchés),
- à l'axe : Place Pury – Place Numa-Droz – Avenue du Premier Mars.

Le développement de ces axes par le Canton et la Confédération ne peut se faire qu'en partenariat avec la Ville qui s'est fixé des priorités telles que le développement de la Ville au nord avec de nouveaux quartiers d'habitation (Les Cadolles) ainsi que de la zone industrielle de Puits-Godet et le futur visage du "Grand centre-ville" avec une diminution souhaitée de la circulation (zone 30).

De plus, quelles sont les attentes du Conseil communal en ce qui concerne

- le développement des transports publics sur le territoire communal,
- l'offre pour les habitants de la Ville
- et l'utilisation de l'espace public de la Ville ? ».

Le présent texte tient lieu de développement écrit.

14-502

Postulat du groupe socialiste par Mmes et MM. Jonathan Gretillat, Anne-Françoise Loup, Morgan Paratte, Sabrina Rinaldo Adam, Edlira Dedja Bytyqi, Natacha Erard, Philippe Loup, Mouhamed Basse, Oksana Castioni, Gianfranco De Gregorio, Yvan Gallo, Anne-Dominique Reinhard et Grégoire Oguey, intitulé « Des parkings-relais au bout du tunnel ? » (Déposé le 23 juin 2014 et inscrit à l'ordre du jour pour la 1^{er} fois lors de la séance du 1^{er} septembre 2014) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier la création de parkings-relais d'importante capacité aux entrées autoroutières est et ouest de la Ville, connectés au centre-ville par un accès direct, rapide et efficace en transports publics, de manière à proposer une véritable possibilité de transfert modal pour les usagers de la route ».

Développement écrit

L'aménagement d'un parking « Park & Ride » de 200 places dans le cadre de la finalisation des réalisations en surface du tunnel de Serrières est l'occasion d'élargir et surtout d'approfondir la réflexion en matière de transfert modal sur l'ensemble du territoire communal. En effet, seule une vision d'ensemble permettra d'apporter une réponse satisfaisante aux besoins des usagers de la route se rendant en ville de Neuchâtel, et aux défis actuels et futurs que la Ville devra affronter en matière de mobilité.

Nous souhaitons que le Conseil communal analyse l'opportunité et le potentiel de la création de véritables parkings-relais aux principales entrées autoroutières de la ville, à savoir à Serrières et au Nid-du-Crô, de manière à favoriser à large échelle l'utilisation par les usagers de la route des transports publics pour accéder au centre-ville de Neuchâtel.

Une telle réflexion doit aller de pair avec la création d'un raccordement direct, rapide et efficace entre les parkings-relais et le centre-ville, au moyen des transports publics, notamment de la ligne du Littorail. Une telle étude pourrait être l'occasion d'apprécier, avec les partenaires concernés (on pense ici notamment à TransN, au canton et à la COMUL), l'opportunité du prolongement de la ligne actuelle du Littorail en direction de l'est depuis la Place Pury, sous la forme d'un tramway urbain. Il ferait dès lors sens d'analyser la faisabilité et les coûts d'un tel projet, de même que l'extension en hauteur de l'actuel parking d'échange du Nid-du-Crô.

Dans le même ordre d'idée, quand bien même un réaménagement de surface est prévu pour le parking « P+R » de Serrières, le Conseil communal devrait idéalement veiller à ce que les travaux entrepris n'empêchent pas la réalisation ultérieure d'un parking-relais à étages au même endroit, selon le résultat de l'étude demandée.

Par ailleurs, tant et aussi longtemps qu'aucune liaison ferroviaire directe n'existera entre la Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, le Conseil communal est également prié d'intégrer dans sa réflexion les possibilités de transfert modal pour le trafic pendulaire issu des montagnes neuchâteloises.

Le Conseil communal pourrait également entreprendre la réflexion demandée en lien avec ses partenaires de la communauté urbaine du Littoral et des communes voisines, notamment dans la perspective de rapprochements ou de fusions entre communes.

Neuchâtel, ses habitant-e-s ainsi que son désormais fameux « Art de Vivre et innovation », ont tout à gagner de la mise en œuvre d'une véritable politique de transfert modal, comme le pratiquent déjà la plupart des grandes villes d'Europe.
Discussion

Neuchâtel, le 13 août 2014

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La présidente,

Le vice-chancelier,

Christine Gaillard

Bertrand Cottier